

Le montant global de compensation correspondant est de **101 922 565.96 dirhams**. En conséquence, la subvention unitaire à la tonne au titre du sucre brut importé est de **515,96 dh/t** contre **907,59 dh/t** pour le dernier trimestre en baisse de **43%**.

La subvention à la consommation qui devrait être ajoutée à la subvention caculée pour le sucre brut est de **2 847,27 dh/t**.

Ainsi, le montant total de restitution au titre de ce trimestre est de **3 363,23 dh/t**.

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

MME. L. BOUDOUMA	Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance
MME.H.OULYLLAH	Ministère de l'Economie et des Finances
M. N.BHIJA	Ministère de l'Industrie du Commerce et des Nouvelles Technologies
MME. B. KERZAZI	Caisse de Compensation